



N° 2025/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 6 janvier 2025

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO – M. BARNAKIAN Mme GUIONNET - M. LIVON –
Présent(s) : 10	Mme BELGACEM - Mme BISSON GUENOUN – Mme DAUBOL - M. SEGUIN - Mme TRIGNAN
Pouvoir(s) : 02	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme JULIEN à M. BARNAKIAN Mme DAUBOL à M. LIVON
Absent(s) : 01	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : M. POTAUX
Délibération comportant 2 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme Christine BELGACEM, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

OBJET : PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET

Document annexé : organigramme CCAS Carry-le-Rouet

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS soumet aux administrateurs l'organigramme du CCAS de Carry-le-Rouet en date du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Carry-le-Rouet

DECIDE

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- PRENDRE ACTE de l'organigramme du CCAS de Carry-le-Rouet du 1^{er} janvier 2025.

- 12 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « ABSTENTION »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique

« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres
Le : **29 JAN. 2025**
Et publication ou notification

03 FEV. 2025



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 15 janvier 2025

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet